

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Arrêté du 7 juillet 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités- praticien hospitalier offerts au recrutement au titre de l'année 2025 en 2^e vague et fixant les modalités de candidature (1^{er} tour)

**La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et le ministre auprès de la ministre
d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de
l'enseignement supérieur et de la recherche,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6152-1 à R.6152-98 ;

Vu le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers
et universitaires, notamment le chapitre III de son titre II ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant la procédure de recrutement du personnel enseignant et hospitalier titulaire des
centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de professeur des
universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier
des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année
2025 et fixant les modalités de candidature – vague 2 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2025 du 28 mai 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-
praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement
au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature – vague 2 ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer aux concours ouverts au titre
de l'année 2025 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers au titre de la 2^e vague ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2025 complétant l'arrêté du 6 juin 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à
participer aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens
hospitaliers au titre de la 2^e vague ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2025 fixant la liste des candidats et candidates admis aux concours ouverts au titre de l'année 2025
pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers au titre de la 2^e vague.

Arrêtent

Article 1^{er}

Les personnes inscrites sur les listes d'admission aux concours de professeurs des universités-praticiens
hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires peuvent, dans un délai de quatre jours suivant la
publication du présent arrêté sur le site officiel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la
recherche, postuler les emplois désignés dans l'annexe I, offerts au recrutement au titre de l'année 2025
pour la deuxième vague.

Article 2

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature rédigée selon le modèle joint en annexe II ;

- 2) *Un curriculum vitae* dactylographié sur trois pages recto ;
- 3) Un exemplaire de l'exposé écrit des titres et travaux, soumis au jury mentionné à l'article 48 du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 ;
- 4) Une attestation sur l'honneur du candidat ou de la candidate mentionnant les noms et prénoms de son père et de sa mère, destinée à renseigner la demande de casier judiciaire n° 2 ;
- 5) S'il y a lieu, un état signalétique et des services militaires ;
- 6) S'il ou elle appartient au corps des praticiens hospitaliers, photocopie du dernier arrêté d'avancement en cette qualité ;
- 7) S'il ou elle est chercheur titulaire d'organisme public à caractère scientifique, de l'Institut Pasteur ou des centres de lutte contre le cancer, ainsi que des centres de transfusion sanguine des villes sièges de centres hospitaliers et universitaires, toutes pièces administratives (arrêté, décision) justifiant de sa situation (grade et indice de rémunération, notamment) ;
- 8) En cas de candidatures multiples, la liste des emplois postulés classés par ordre de préférence.

Article 3

Les dossiers de candidature doivent être adressés par voie postale (le cachet de la poste faisant foi), d'une part, au directeur ou à la directrice de l'unité de formation et de recherche médicale dont relève l'emploi postulé et, d'autre part, au directeur général ou à la directrice générale du centre hospitalier universitaire concerné.

Article 4

Les candidats et candidates adressent un double des pièces mentionnées au 1, 2 et 8 de l'article 2 ci-dessus dans le délai prescrit à l'article 1er ci-dessus par courrier électronique, au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (direction générale des ressources humaines, service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche, sous-direction du pilotage du recrutement et de la gestion, département des enseignants-chercheurs de santé (dgrh-a2.sante@education.gouv.fr en précisant dans l'objet « Concours 2025 PU-PH »)).

Article 5

Les candidats et candidates adressent également, dans le même délai, un dossier administratif au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'adresse indiquée à l'article 4 ci-dessus, comportant les pièces suivantes :

- 1) Un certificat médical, délivré par un médecin généraliste agréé, constatant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions postulées ;
- 2) Un certificat de non - inscription à la contribution économique territoriale ou un engagement sur l'honneur de se faire radier de ladite contribution à la date d'entrée dans les fonctions de professeur des universités – praticien hospitalier, sauf pour ce qui concerne l'exercice de l'activité libérale au sein des centres hospitaliers et universitaires ou de toute autre activité autorisée dans le cadre du statut ;
- 3) Une déclaration sur l'honneur par laquelle l'intéressé atteste :
 - n'occuper aucun emploi dans un service civil ou militaire, une collectivité ou un organisme public ou semi-public ;
 - ou, s'il exerce de telles fonctions, s'engager à démissionner à compter de la date à laquelle il ou elle serait amené (e) à prendre ses nouvelles fonctions hospitalo-universitaires ;
- 4) Un engagement sur l'honneur de résider dans l'agglomération, siège du centre hospitalier et universitaire où il fait acte de candidature ;
- 5) L'attestation du président ou de la présidente de la sous-section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques concernant la mobilité.

Les candidats et candidates appartenant au corps des maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers en activité sont dispensés de la fourniture des pièces décrites ci-dessus à l'exception de l'engagement de résidence et de l'attestation du président ou de la présidente de la sous-section compétente du Conseil national des universités pour les disciplines de santé concernant la mobilité.

Article 6

A l'expiration du délai fixé à l'article 1er du présent arrêté, il est fait application de la procédure prévue aux articles 13, 14 et 15 de l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant la procédure de recrutement du personnel enseignant et hospitalier titulaire des centres hospitaliers et universitaires.

Article 7

L'avis du conseil de l'unité de formation et de recherche médicale et l'avis de la commission médicale d'établissement doivent parvenir aux deux départements ministériels concernés dans un délai de sept jours suivant la date de clôture du dépôt des candidatures :

- par voie électronique (dgos-rh5@sante.gouv.fr) ;
- par voie électronique (dgrh-a2.sante@education.gouv.fr).

Article 8

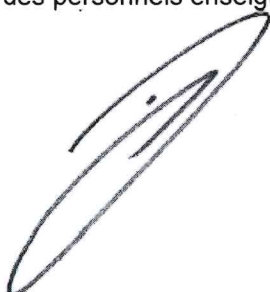
La directrice générale de l'offre de soins et le directeur général des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, ainsi que ses annexes, sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le - 7 JUIL. 2025

Le ministre auprès de la ministre d'État,
ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour le ministre et par délégation :

Le chef du service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Ali FERHI



La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,
Pour la ministre et par délégation :

La cheffe de service
Adjointe à la directrice générale
de l'offre de soins



Clotilde DURAND

**ANNEXE I : LISTE DES EMPLOIS DE PROFESSEURS DES UNIVERSITES-PRATICIENS HOSPITALIERS OFFERTS AU RECRUTEMENT PAR
CONCOURS AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

LOCALISATION DE L'EMPLOI	Code et discipline CNU	Option	Discipline hospitalière (si différente de la discipline universitaire)	Option Discipline Hospitalière si différente	N° emploi
AIX-MARSEILLE (AMU) Assistance Publique Hopitaux de Marseille Hôpital de la Timone - Service odontologie pédiatrique - maladies orales rares et dentaires	5601 Odontologie pédiatrique et orthopédie dento-faciale	Odontologie pédiatrique			3133
AIX-MARSEILLE (AMU) Assistance Publique Hopitaux de Marseille Hôpital de la Timone - Service urgences et prothèses maxillo-faciales	5602 Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale				3108
BORDEAUX CHU de Bordeaux CH Pellegrin CPIAS (Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux soins)	81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé				0000
CAEN NORMANDIE CHU Caen CHU - Côte de Nacre Pharmacie	81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé				0000
CAEN NORMANDIE CHU Caen CHU - Côte de Nacre Pharmacie et médecine nucléaire	80 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences physico- chimiques et ingénierie appliquée à la santé		Pharmacie Hospitalière	Radiopharmacie	0000
CLERMONT AUVERGNE CHU Clermont-Ferrand Site Gabriel Montpied Pôle Pharmacie Service management et supports	81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé				0000
CLERMONT AUVERGNE CHU Clermont-Ferrand Site Gabriel Montpied Pôle psychiatrie -Psychiatrie adulte - équipe territoriale de périnatalité	4903 Psychiatrie d'adultes ; addictologie (2 options)	Psychiatrie d'adultes			0000
COTE D'AZUR (NICE) CHU Nice CLCC Centre Antoine Lacassagne (par convention) Département d'Epidémiologie, de Biostatistiques et des Données de Santé (DEBDS)	81 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences du médicament et des autres produits de santé				0000
LA REUNION CHU REUNION Site Nord - Saint Denis Pôle Maladie Infectueuse	4501 Bactériologie - virologie ; hygiène hospitalière (2 options)	Bactériologie - virologie			0000
LA REUNION CHU REUNION Site Sud - Saint Pierre Pôle Santé Publique	4601 Epidémiologie, économie de la santé et prévention				0000
LILLE Pôle Enfant - Clinique de pédiatrie Service de pneumo allergologie pédiatrique Hôpital Jeanne de Flandre	5401 Pédiatrie				2748
LILLE Pôle Psychiatrie, Médecine légale et Médecine en milieu pénitentiaire - Clinique de psychiatrie Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent Hôpital Fontan	4904 Pédopsychiatrie ; addictologie (2 options)	Pédopsychiatrie			0000

LOCALISATION DE L'EMPLOI	Code et discipline CNU	Option	Discipline hospitalière (si différente de la discipline universitaire)	Option Discipline Hospitalière si différente	N° emploi
MONTPELLIER CHU de Montpellier - ICM par convention Service de Médecine Nucléaire	4301 Biophysique et médecine nucléaire				0810
NANTES CHU Nantes PHU n° 6 - Imagerie Médicale Médecine Nucléaire	4301 Biophysique et médecine nucléaire				0000
NANTES CHU Nantes PHU n° 7 - Biologie-Pathologie Laboratoire de Biochimie	4401 Biochimie et biologie moléculaire				0000
NANTES CHU Nantes PHU n° 8 - Psychiatrie et Santé Mentale Centre Ressource de Psychiatrie de la Personne âgée	4903 Psychiatrie d'adultes ; addictologie (2 options)	Psychiatrie d'adultes			0000
ORLEANS EPSM Daumezon (par convention) Pôle de soins spécifiques	4803 Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (3 options)				0000
ORLEANS EPSM Daumezon (par convention) Pôle de psychiatrie de l'adulte	4903 Psychiatrie d'adultes ; addictologie (2 options)				0000
ORLEANS EPSM Daumezon (par convention) Pôle de l'enfant et de l'adolescent	4904 Pédiopsychiatrie ; addictologie (2 options)				0000
ORLEANS CHU d'Orléans Pôle de chirurgie	5002 Chirurgie orthopédique et traumatologique				0000
ORLEANS CHU d'Orléans Pôle de médecine ambulatoire et prévention	4402 Physiologie				0000
PARIS CITE AHPH CENTRE- UNIVERSITE PARIS CITE HEGP DMU PRIME SCE INFORMATIQUE ET BIOSTATISTIQUES	4604 Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication				0000
PARIS CITE AP-HP. NORD- UNIVERSITE PARIS CITE BICHAT DMU DREAM SCE ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	4203 Anatomie et cytologie pathologiques				0000
PARIS CITE AP-HP. NORD- UNIVERSITE PARIS CITE SAINT-LOUIS DMU PRISME SCE PHARMACOLOGIE CLINIQUE - CIC	4803 Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (3 options)	Pharmacologie clinique			0000
PARIS EST CRETEIL (UPEC) AP-HP Hopitaux universitaires Henri Mondor HENRI MONDOR DMU Biologie-Pathologie DPT Pathologie	4403 Biologie cellulaire				0202

LOCALISATION DE L'EMPLOI	Code et discipline CNU	Option	Discipline hospitalière (si différente de la discipline universitaire)	Option Discipline Hospitalière si différente	N° emploi
PARIS EST CRETEIL (UPEC) AP-HP Hopitaux universitaires Henri Mondor HENRI MONDOR DMU Médecine Sce Samu 94-SMUR	4805 Médecine d'urgence				0000
PICARDIE JULES VERNE (AMIENS) CHU Amiens Pôle Bloc opératoire Anesthésie Réanimation Médecine péri-opératoire (OPERAM) Anesthésie	4801 Anesthésiologie-réanimation et médecine péri-opératoire				0000
PICARDIE JULES VERNE (AMIENS) CHU Amiens Pôle Cœur Thorax Vaisseaux (CTV) Cardiologie	5102 Cardiologie				0000
RENNES Pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'adulte - Centre Hospitalier Guillaume Rénier Rennespar convention	4903 Psychiatrie d'adultes ; addictologie (2 options)	Psychiatrie d'adultes			0000
ROUEN NORMANDIE CHU Rouen Immunologie et biothérapies	82 Personnels enseignants et hospitaliers de pharmacie en sciences biologiques, fondamentales et cliniques				0000
ROUEN NORMANDIE CHU Rouen Santé au Travail, centre de ressource de pathologies professionnelles et environnementales	4602 Médecine et santé au travail				0000
ROUEN NORMANDIE CHU Rouen	4203 Anatomie et cytologie pathologiques				0000
SORBONNE PARIS NORD (PARIS XIII) AP-HP Hopitaux universitaires Paris Seine St Denis AVICENNE DMU VILLE HOPITAL Sce gériatrique aigue	5304 Gériatrie				0000
SORBONNE UNIVERSITE APHP Sorbonne Université Site de Pitié Salpêtrière Service de Pharmacologie Médicale - DMU Esprit	4803 Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie (3 options)	Pharmacologie fondamentale			0000
SORBONNE UNIVERSITE APHP Sorbonne Université Site Saint Antoine Sce d'endocrinologie - DMU Archimède	4403 Biologie cellulaire		5404 Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale (2 options)	5404 Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques	0000
TOULOUSE III CHU de Toulouse CVR	5801 Dentisterie restauratrice, endodontie, prothèses, fonction-dysfonction, imagerie, biomatériaux				0000
TOULOUSE III CHU Toulouse	4901 Neurologie				0117
TOURS CHU Tours Centre d'Odontologie Universitaire	5602 Prévention, épidémiologie, économie de la santé, odontologie légale				0000

ANNEXE II

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénoms : Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Nationalité :

Numéro national d'identification (numéro de sécurité sociale) :

Adresse personnelle :

N° Rue :

Résidence, bâtiment (s'il y a lieu) :

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune :

Adresse électronique :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

exerçant actuellement les fonctions de¹ :

Etablissement ou organisme :

inscrit(e) sur la liste d'admission au concours de personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires au titre de l'année 2025, déclare faire acte de candidature à l'emploi :

Corps : ☐ PU-PH

☐ MCU-PH

Discipline : ☐ médicale

☐ odontologique

☐ pharmaceutique

Localisation de l'emploi :

Numéro de l'emploi :

Discipline de l'emploi :

Option :

Discipline hospitalière si différente :

Option de la discipline hospitalière :

Intersection :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature

¹ Qualité ou grade actuel